



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Quatre Septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2017 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – J.L. GIRAUD- **Adjoints**
 S. ALLEG – S. BEURRIER - A. DUBOIS – J. ROBERT HENSELER – E. MENUT – N. PERRICHON –
 A. RASKIN – J-C. SANSONI – C. VELAY – N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. RAYNAUD (pouvoir à A-M GAUBERTI) - J. TOCQUER (pouvoir à R. AUBAULT) -
 A. PELLEGRINO (pouvoir à M. AUFFRET) - N. BARRECA (pouvoir à C. BOUGE) –
 C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à G. BARRA)

**INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2016
 EXERCICE 2017**

Vu le courrier de la Préfecture du Var, en date du 28 juillet 2017,

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que conformément à l'art R 212-9 du Code de l'Education relatif à l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs, il convient d'émettre un avis sur le nouveau montant proposé dans le département du Var.

Le conseil départemental de l'éducation nationale CDEN s'est prononcé pour un montant de l'indemnité représentative de logement de base des instituteurs, pour 2016, à 3.453,05 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DONNER** un avis favorable pour le montant de l'Indemnité Représentative de Logement aux instituteurs, tel que ci-dessus proposé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE